

MAIRIE DE  
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE –EGALITE- FRATERNITE  
=====

**COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°28/2022**

Date de convocation :  <b>02 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL</b> de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le CELLIER DES PAPES à Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>Monsieur Claude AVRIL, Maire.</b>
Membres en exercice : <b>19</b> Membres présents : <b>15</b> Représentés : <b>3</b> Votants : <b>18</b> Pour : <b>18</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Monsieur Salvador TENZA, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Serge PALOMBA, Madame Véronique RUSCELLI, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Yannick FERAUD, Conseillers Municipaux. <b>Excusés</b> : Monsieur Jean-Marie ROYER (procuration à Robert TUDELLA), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Claude AVRIL), Monsieur Julien CELLIER (procuration à Laure GARCIA), Monsieur Pierre REVOLTIER.
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : 15/09/2022	<b>Secrétaire de séance</b> : Madame Céline KRAMER est désignée à l'unanimité.

**28. MODIFICATION DE TARIFS POUR LES SPECTACLES**

**Rapporteur : Madame Brigitte CLAPOT**

Madame le Rapporteur informe l'Assemblée que depuis de nombreuses années, le tarif d'entrée pour les spectacles (théâtre, concert) est de 5 euros par adulte et gratuit pour les mineurs.

Dans le cadre du Festival Chato'Off les Murs du mois de Juillet, les tarifs d'entrée sont de 10 euros par adulte et 5 euros pour les enfants de +11 ans.

Au vu de la qualité des spectacles proposés par la Ville de Châteauneuf du Pape, Madame le Rapporteur propose d'appliquer les mêmes tarifs et donc de modifier les tarifs d'entrée spectacles (théâtre, concert) comme suit :

- Pour les adultes : 10 euros.
- Pour les enfants de +11 ans : 5 euros.

Ces tarifs sont à rattacher à la Régie Communication & Évènementiel.

Ces recettes seront constatées contre remise d'un ticket issu d'un carnet à souches.

Les tickets seront mis en vente à l'office de tourisme, une convention de partenariat de billetterie spectacle est mise en place entre la Ville de Châteauneuf du Pape et l'Office Intercommunal de Tourisme, antenne Châteauneuf du Pape.

Le catalogue des tarifs municipaux sera modifié en conséquence.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la modification des tarifs d'entrée pour les spectacles (théâtre, concert).

Le Maire,  
Claude AVRIL

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat